

**Délibération n°230040**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

**Absents** : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 19/09/2023      **Date d’Affichage** : le 19/09/2023  
**Date de mise en ligne de la délibération** : le 27/09/2023

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 14	<b>Vote pour</b> : 18
<b>Votants</b> : 18	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération** :

**MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU QUARTZ**

*Le maire expose :*

*Les tarifs de location de la salle du Quartz n'ont pas été modifiés depuis 2007, sauf le tarif des cautions qui ont été augmentés par délibération du 13 février 2023.*

*Avec la hausse très importante du coût de l'électricité, il est proposé d'augmenter les tarifs de location de la salle de 5%.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU la délibération du 2 juillet 2007 fixant les tarifs de location et de caution en cours à la salle du Quartz

VU la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2007 fixant le montant de location du bureau de l'ADMR à 100 € mensuels

VU la délibération du 5 mars 2018 fixant la location de guéridons à 30 €

VU la délibération du 16 décembre 2019 fixant à 80 € la location du week-end pour les agents communaux (dans la limite d'une réservation maximum par an et par agent)

VU la délibération du 13 février 2023 fixant la caution de la salle festive à 1 000 € et celle de la salle moyenne à 500 €.

**Et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les **tarifs de location du Quartz** conformément au tableau ci-dessous :

		<b>Tarif commune</b>	<b>Tarif hors commune</b>
<b>SALLE FESTIVE</b>	Location week-end (vendredi midi au lundi matin)	315 €	630 €
	Location journée hors week-end ou jour supplémentaire	105 €	210 €
	Location demi-journée hors week end	53 €	105 €
	Caution	1 000 €	
	Forfait ou caution ménage	200 €	
	Location de guéridons	30 €	

		Tarif commune	Tarif hors commune
<b>SALLE MOYENNE</b>	Location demi-journée ou journée entière	42 €	84 €
	Caution	500 €	

Il est précisé que le tarif « commune » s'applique aux personnes justifiant de leur domicile au Séquestre.

- **DECIDE** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le **tarif de location du Quartz aux agents communaux** à 85 € le week-end (limité à une location par agent et par an maximum).
- **DECIDE** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le **loyer de la salle pour l'ADMR** à 105 € par mois.

*Certifié conforme au registre.*

*Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,  
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**